



L'EUROPE EN RÉGION

MAEC API 2024 Amélioration du potentiel pollinisateurs des abeilles domestiques

Programmation PAC 2023-2027

Webinaire 7 mars 2024



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

SOMMAIRE

Présentation de la MAEC API 2024

Ce qui change à partir de 2024

- ✓ Bénéficiaires éligibles
- ✓ Cahier des charges
- ✓ Demande d'aide
- ✓ Obligation de publicité
- ✓ Modalités de paiement
- ✓ Cas particulier des contrats 2020
- ✓ Documents ressources
- ✓ Contacts



MAEC API - le contexte

Nouvelle programmation PAC 2023-2027

- Les nouvelles règles pour la MAEC API s'appliquent en Région Nouvelle-Aquitaine à partir de 2024
- La Région Nouvelle-Aquitaine devient autorité de gestion et service instructeur
- Le cahier des charges est harmonisé pour l'ensemble du territoire régional
- L'engagement est d'une durée de 1 an : 15/05/2024 – 14/05/2025



Bénéficiaires éligibles



Bénéficiaires éligibles

- Les agriculteurs actifs (cf. règles de la PAC 2023-2027)
- Les exploitations dont le siège se situe en Région Nouvelle-Aquitaine
- Les exploitations des lycées agricoles



Bénéficiaires éligibles

- Règles de la PAC 2023-2027 : être agriculteur actif
- **être agriculteur :**
 - assuré pour son propre compte à l'ATEXA (≥ 80 colonies)
 - si en société, l'objet de la société doit être agricole
 - **être actif :**
 - avoir moins de 67 ans
 - si plus de 67 ans : ne pas avoir fait valoir ses droits à la retraite
 - avoir une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport) au moment de la demande d'aide (4 mars-15 mai)



Colonies éligibles



Colonies éligibles

Les ruches et ruchettes de production de miel ayant fait l'objet d'une **déclaration obligatoire de détention et d'emplacement en période obligatoire (01/09 au 31/12/2023)** sont éligibles.

Exceptions :

- Les nouveaux apiculteurs
 - Lorsque les effectifs de déclaration 2023 ne reflètent pas la situation de 2024
- La déclaration obligatoire de détention et d'emplacement 2024 devra être fournie

Cahier des charges



Cahier des charges

Durée d'engagement : 1 an : 15/05/24 -14/05/25

Cahier des charges MAEC API

Détenir de façon permanente un nombre de colonies au moins égal au nombre de colonies engagées

Avoir au minimum un emplacement par tranche de 24 colonies sur la période d'engagement

Avoir au moins 24 colonies engagées sur chaque emplacement

Respecter un temps minimum de présence de colonies de 3 semaines par emplacement

Respecter une distance minimale entre 2 emplacements de l'exploitation engagée :

- 2500m dans le cas général,
- 500m dans les zones de montagne et de piémont,
- 1000m dans le Limousin et la zone du massif des Landes de Gascogne

Détenir un registre d'élevage permettant de justifier le respect des engagements

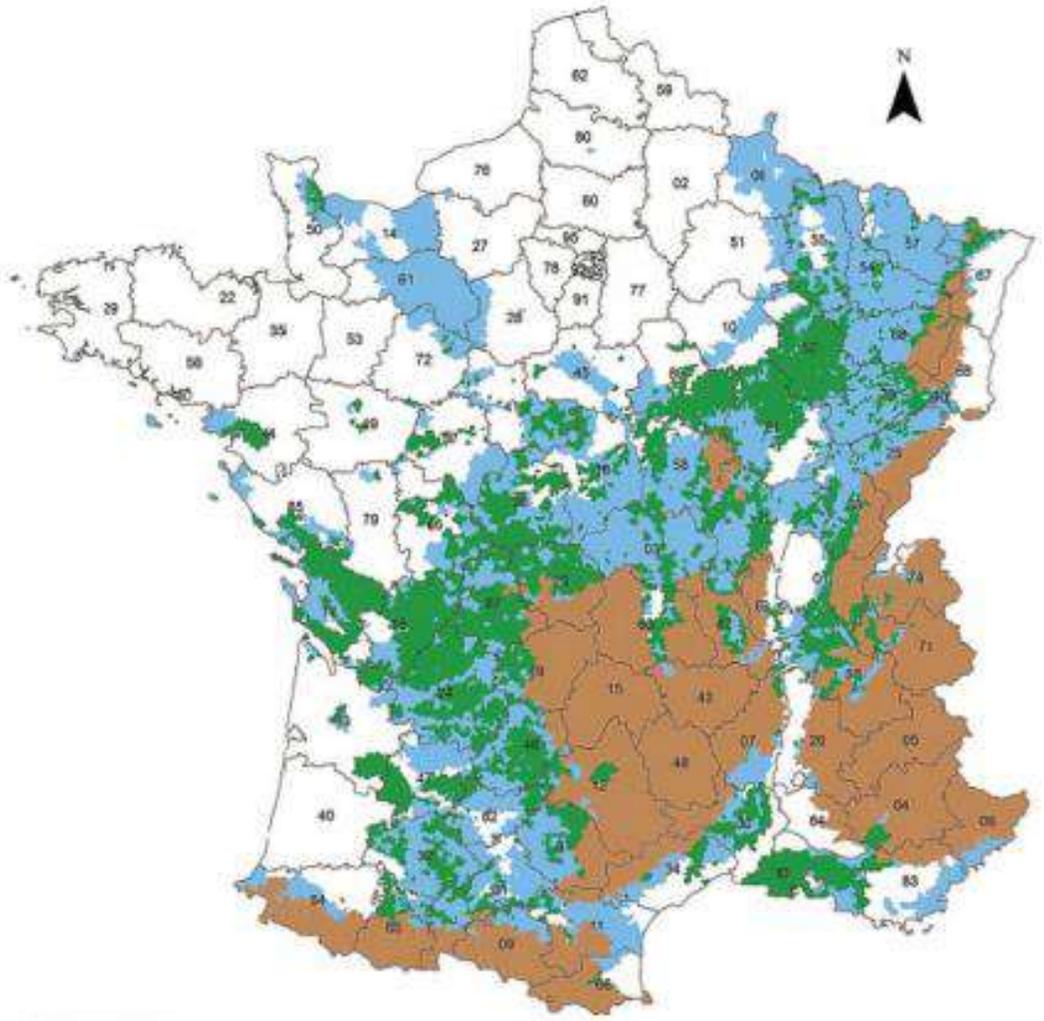
Cahier des charges

Nombre de colonies engagées	Nombre minimum d'emplacements sur la période d'engagement
80 à 95	3
96 à 119	4
120 à 143	5
144 à 167	6
168 à 191	7
192 à 215	8
216 à 239	9
240 à 263	10
264 à 287	11
288 à 311	12
312 à 335	13
336 à 359	14
360 à 383	15
384 à 407	16
408 à 430	17



Délimitation des zones soumises à des contraintes naturelles (ZSCN) et des zones soumises à des contraintes spécifiques (ZSCS) pour la France hexagonale à partir de 2019.

Les zones de montagne et de piémont



Nouveau zonage
Zone de montagne
ZSCN
ZSCS



Registre d'élevage

Le registre d'élevage doit contenir a minima les éléments suivants :

- Identifiant NAPI
- Numéro PACAGE
- Identité du bénéficiaire (raison sociale, SIRET)
- Nombre de colonies total
- Nombre de colonies engagées dans la MAEC (ruches et ruchettes de production de miel)
- Pour chaque emplacement :
 - ✓ Localisation (commune et adresse/lieu-dit)
 - ✓ Nombre de colonies
 - ✓ Durée de présence des colonies (date arrivée et de départ)



Demande d'aide



Demande d'aide

- La demande d'aide se réalise en ligne.
- Elle est à déposer à **partir du 11/03/2024 et jusqu'au 15/05/2024.**



Demande d'aide

2 démarches à effectuer



Souscription du contrat auprès de la Région ET



Déclaration sur TéléPAC

[Appel à projets FEADER - MAEC API \(Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles - 2024\) | Europe \(europe-en-nouvelle-aquitaine.eu\)](https://europe-en-nouvelle-aquitaine.eu)



Entre le 4 mars et le 15 mai 2024



Entre le 1^{er} avril et le 15 mai 2024 (sauf changement)

NB : un numéro PACAGE est nécessaire



Demande d'aide

Déclaration en ligne (MDNA : Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine)

→ Mêmes principes de demande d'aide que les autres dispositifs d'aide Région.

→ Service Relation aux Usagers :
Les conseillers sont disponibles du lundi au vendredi sans interruption
N° tel : au 05 49 38 49 38

Mail : contact@nouvelle-aquitaine.fr

→ Equipe MAEC : maec@nouvelle-aquitaine.fr

→ Guides de demande d'aide disponibles en ligne

→ Un accusé d'enregistrement confirme l'envoi de la demande

Bienvenue

sur l'interface de dépôt et de suivi des demandes d'aides régionales et européennes Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine

Un espace personnel pour déposer vos demandes d'aides régionales et européennes



Un compte unique
pour toutes vos démarches
en Nouvelle-Aquitaine.



Une saisie simplifiée
pour vous faire gagner du
temps !



Un suivi en ligne
de vos demandes d'aides
et de subventions.

Connectez-vous à votre compte Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine

Pour accéder à votre espace personnel, il est nécessaire de créer un compte Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine.

JE ME CONNECTE

JE CRÉE UN COMPTE

Demande d'aide

Vous demandez d'autres aides agricoles :
→ Déclaration de vos autres demandes aides sur TéléPAC

Si vous ne demandez pas d'autres aides :
dans la rubrique **Dossier PAC sans demande aides**
→ cocher oui



DOSSIER PAC SANS DEMANDE AIDES

Vous déposez un dossier PAC :

- car vous avez demandé auprès de votre Conseil régional le bénéfice d'une aide à l'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles (API) d'une aide à la protection des races menacées (PRM) ou d'une MAEC forfaitaire
- ou vous avez demandé une aide à la protection des troupeaux contre la prédation ou une aide au gardiennage des troupeaux déposée indépendamment du dossier PAC.



Oui

Non



Pièces justificatives

Bénéficiaires concernés	Demande d'aide
Pour tous les bénéficiaires	Récépissé de déclaration annuelle de détention et d'emplacement de ruches
	Attestation ATEXA
	Attestation MSA précisant la régularité du règlement des cotisations sociales des exploitants non-salariés agricoles
	RIB de moins 3 mois
Pour les personnes physiques	Pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'identité ou Passeport)
Pour les formes sociétaires	Extrait K-bis de moins de 3 mois
	Extrait des statuts (pages indiquant les associés, leur qualité, la répartition des parts sociales)
Pour les associations	Exemplaire des statuts à jour
	Récépissé de déclaration d'association en préfecture
	Attestation de délégation de signature si le signataire n'est pas le représentant légal
Pour les lycées agricoles	Formulaire du respect de la commande publique
Cas particulier	Pour ceux souhaitant rompre leur engagement 2020, lettre de résiliation de l'engagement MAEC API 2020

Obligation de publicité

Pour tous : apposer **une affiche A3 ou un affichage électronique** (ex : écran d'accueil) dans un lieu aisément visible par le public tel que l'entrée d'un bâtiment.

Si vous êtes concernés vous devez également :

Si vous avez un site internet → afficher le financement par l'UE et la Région

Si vous organisez des visites/animations → afficher le logo de l'UE et de la Région sur les documents fournis



Modalités de paiement



Modalités de paiement

Le montant d'aide compense les surcoûts et manques à gagner lié au respect des engagements

- Aide forfaitaire 200€/tranche de 10 colonies (80% FEADER et 20% Région), exemple :
 - ✓ 80 colonies – 1 600 €
 - ✓ Entre 81 et 90 colonies – 1 800 €
 - ✓ Entre 91 et 100 colonies – 2 000 €
- Minimum (plancher) : 80 colonies
- Maximum (plafond) : 430 colonies
- GAEC :
 - ✓ 2 associés : plafond*2
 - ✓ 3 associés et plus : plafond*2,5



Cas particulier des contrats API 2020



Cas particulier des contrats API 2020

Contrat 2020 : contrat de 5 ans – échéance au 14/05/2025

En 2024, possibilité de rupture du contrat 2020 sans remboursement ni pénalités, **uniquement en cas d'engagement d'un nombre de colonies supérieur dans un contrat 2024**

Adresser lettre de résiliation à la DDT(M) et à la Région

Annexe 2 : Modèle de lettre de résiliation de l'engagement MAEC API 2020

UNIQUEMENT en cas d'augmentation de cheptel

Nom bénéficiaire :

Pacage :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

Mail :

Monsieur le Président
Région Nouvelle-Aquitaine
Service agro-environnement - Unité MAEC
15, rue de l'Ancienne Comédie
86 021 Poitiers CS 0575

__ / __ / ____, _____

Objet : Demande rupture de contrat MAEC API 2020

Monsieur le Président,

Je, _____, soussigné, _____, responsable de _____ (n° SIRET _____), demande la rupture de mon contrat MAEC API engagé en 2020 pour une durée de 5 ans pour ____ colonies engagées, dans le but de souscrire un contrat MAEC API pour la campagne 2024 pour un total de ____ colonies.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Signature

Documents ressources

- [Appel à projets FEADER - MAEC API \(Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles - 2024\) | Europe \(europe-en-nouvelle-aquitaine.eu\)](https://europe-en-nouvelle-aquitaine.eu)
- [Notice TéléPAC demande PACAGE](#)



Contacts

- Le Service Relation Usagers de la Région Nouvelle-Aquitaine
Les conseillers sont disponibles du lundi au vendredi sans interruption
N° tel : au 05 49 38 49 38
contact@nouvelle-aquitaine.fr
- Association de Développement de l'apiculture en Nouvelle-Aquitaine :
contact@adana-asso.fr
- L'équipe MAEC de la Région : maec@nouvelle-aquitaine.fr



Création d'un compte MDNA

Je me connecte : [Appel à projets FEADER - MAEC API \(Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles - 2024\) | Europe \(europe-en-nouvelle-aquitaine.eu\)](https://europe-en-nouvelle-aquitaine.eu)



Appel à projets FEADER - MAEC API (Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles - 2024)

Informations complémentaires

Dépôt de dossier

Vous pouvez déposer votre demande de subvention sur la plateforme dématérialisée "Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine" :

[Déposer ma demande](#)

Si vous souhaitez monter un projet, un guide est mis à votre disposition [ici](#).

Un document pour vous aider à remplir votre demande d'aide est disponible.

Documents ressources

- [Appel à projets MAEC API](#)
- [Annexe 2 - Modèle de lettre de résiliation de l'engagement MAEC API 2020 \(en cas d'augmentation de cheptel\)](#)
- [Aide au dépôt de dossier MAEC API](#)
- [Obligations de communication - Exemple de fichier A3](#)
- [Formulaire du respect de la commande publique pour les MAEC \(pour les lycées agricoles\)](#)

Puis je clique sur le bouton : [Déposer ma demande](#)

Etape 1 : Création du compte

2 Cliquer sur le bouton « Je créé un compte »



3 Si vous avez déjà un compte MDNA, vous devez vous connecter directement avec votre adresse e-mail et votre mot de passe



Etape 2 : Formulaire

1

Compléter le formulaire avec les informations demandées

2

Définir un mot de passe en respectant les caractères de sécurité demandés

Mot de passe *

Votre mot de passe doit contenir au moins :

- Une lettre minuscule
- Une lettre majuscule
- Un chiffre
- Un caractère spécial
- 12 caractères

3

Valider le formulaire en cliquant sur « Créer un compte »

Créez votre compte pour accéder aux services de la Région Nouvelle-Aquitaine

* Champs requis

Civilité *

Madame Monsieur

Nom de naissance *

Nom d'usage (si différent du nom de naissance) ?

Prénom *

Date de naissance *

Adresse mail *

srudemonstrationdvs@yopmail.com

Vérification de l'adresse email *

srudemonstrationdvs@yopmail.com

Numéro de téléphone ?

0000000000

Mot de passe *

Achanger2023_@

Confirmation du mot de passe *

.....

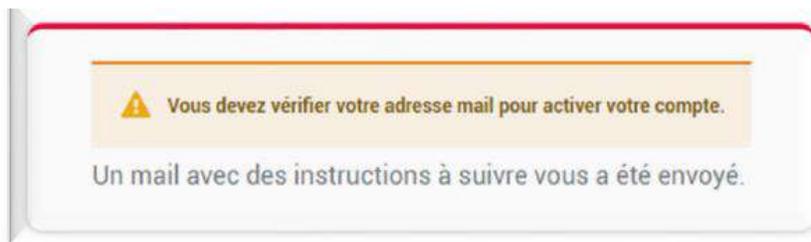
Je déclare avoir lu et accepter la politique de confidentialité sur les données personnelles

RETOUR CRÉER UN COMPTE



Etape 3 : Vérification du mail

- 1 Un lien de vérification vous est alors envoyé par mail.



- 2 Cliquer sur « Lien pour la vérification de l'adresse mail » pour activer le compte



Etape 4 : Connexion

Une fois le compte créé, revenir sur la page de connexion.
Vous pouvez alors vous connecter.

Bienvenue

Connectez-vous

Adresse mail
sru demonstrationdvs@yopmail.com

Mot de passe
[masked]

[Mot de passe oublié ?](#)

SE CONNECTER

Vous n'avez pas encore de compte ? [Créez votre compte](#)

Bienvenue

sur l'interface de dépôt et de suivi des demandes d'aides régionales et européennes Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine

Un espace personnel pour déposer vos demandes d'aides régionales et européennes

- Un compte unique** pour toutes vos démarches en Nouvelle-Aquitaine.
- Une saisie simplifiée** pour vous faire gagner du temps !
- Un suivi en ligne** de vos demandes d'aides et de subventions.

Connectez-vous à votre compte Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine

Pour accéder à votre espace personnel, il est nécessaire de créer un compte Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine.

JE ME CONNECTE **JE CRÉE UN COMPTE**



Etape 5 : Finalisation du profil

Vous devez alors finaliser votre profil en tant que «**structure**».

1

2

3

Finalisation du profil

Dernière étape

1/2 - Précisez votre type de profil

Je suis un particulier. Je souhaite déposer ou gérer une demande d'aide à titre personnel (exemple : Aide au permis, Bourses, BAFA...).

Je représente une structure (entreprise, association, établissement, collectivité...). Je souhaite déposer ou gérer une demande d'aide pour cette structure. Je me munis de son numéro de SIRET ou de GAL.

2/2 - Vous êtes une structure. Précisez votre situation

Cette structure possède un numéro de SIRET.

Cette structure est un groupe d'action locale (GAL). Je me munis de son numéro de GAL.

PASSER À L'ÉTAPE SUIVANTE



Démonstration dépôt d'un dossier



Démonstration dépôt d'un dossier

Onglet 2 – Rubrique Demandeur

Préciser le N° PACAGE

1 Pré-requis 2 **Demandeur** 3 Projet 4 Plan de financement 5 Indicateurs 6 Engagements et attestations
7 Coordonnées bancaires

Structure qui dépose la demande

Vous êtes
 Structure avec SIRET Particulier ou structure sans SIRET

APS La Région vous simplifie la vie en se procurant directement les informations et les documents administratifs avec le service APS de l'Etat.

SIRET*

N° PACAGE

Dénomination courte

Sigle

Catégorie juridique Niveau I*
Niveau II*
Niveau III*

Code NAF*

Capital social

Date de création

Tranche d'effectif salarié

CA

➤ Une fois le SIRET renseigné et les champs remplis automatiquement, **vous devez ajouter le N° PACAGE** de l'exploitation liée au SIRET.



Démonstration dépôt d'un dossier

Onglet 2 – Rubrique Demandeur

Focus sur certaines questions

DOSSIER SUIVI PAR

Civilité*

Madame Monsieur

Nom*

Prénom*

Fonction

Courriel*

Téléphone fixe

Mobile*

- Dans la rubrique « Dossier suivi par », indiquer les coordonnées de la personne à contacter au sein de votre structure pour tout échange sur le dossier.
Si vous êtes en exploitation individuelle, ce sont vos coordonnées.



Démonstration dépôt d'un dossier

Onglet 2 – Rubrique Demandeur

Focus sur certaines questions

✓ Informations complémentaires

L'entreprise appartient-elle à un groupe ?*

Oui Non

Le bénéficiaire de l'aide est-il exploitant agricole ?*

Oui Non

➤ Répondre **OUI**

✓ Porteur(s) partenaire(s)

Le projet est-il multi-partenarial?*

Oui Non

Un chef de file est-il identifié?*

Oui Non

Le bénéficiaire de l'aide est-il le chef de file?* ?

Oui Non

➤ Répondre non aux questions 2 et 3 si le projet n'est pas multi partenarial



Démonstration dépôt d'un dossier

Onglet 3 – Rubrique Projet

Intitulé et description du projet

▼ Description

Intitulé du projet :*

MAEC API 2024

➤ Indiquer simplement « MAEC API 2024 »

Le dossier répond-il à un appel à projets ?*

Oui Non

➤ Répondre « Oui »

Appel à projets concerné :*

MAEC API 2024 - Amélioration du potentiel polinisateur des abeilles

➤ Choisir « MAEC API 2024 »

Présentation du projet (objet, objectifs, résultats attendus, en quoi le projet correspond aux objectifs du dispositifs etc.)*

J'engage 120 colonies sur 4 emplacements sur les communes de Poitiers (86), Vouneuil-sous-Biard (86), Vivonne (86) et Chauvigny (86).

4867 caractères restants

- Le champ « **Présentation du projet** » est en texte libre permet de reprendre les éléments contextuels afin que l'instruction se déroule le plus efficacement possible. Il est à noter que les informations saisies dans cette zone pourront être utilisées dans des documents officiels liés à de la communication tant au niveau régional que national. *Un exemple est proposé ci-dessus.*



Démonstration dépôt d'un dossier

Onglet 3 – Rubrique Projet

Intitulé et description du projet

Le lieu où se déroule le projet est différent de l'adresse du porteur :

Oui Non

- Il convient de répondre « Oui » dans le cas où les colonies ne sont jamais sur le siège d'exploitation (adresse liée au SIRET). Dans ce cas, indiquer l'adresse où sont localisées les colonies sur la plus grande partie de l'année.

Dans le cas de la transhumance, si le siège d'exploitation est utilisé comme emplacement (même uniquement pour le stockage hivernal), répondre « Non ». Si ce n'est pas le cas, se référer au point ci-dessus.

Cette donnée à une valeur informative.



Démonstration dépôt d'un dossier

Onglet 3 – Rubrique Projet

Intitulé et description du projet

✓ PRÉCISIONS SUR VOTRE PROJET : AMÉLIORATION DU POTENTIEL POLLINISATEUR DES ABEILLES

Pour vous aider à compléter votre demande vous pouvez télécharger le guide :

[ICI](#)

Nombre de colonies à engager dans la MAEC API (ruches et ruchettes de production de miel uniquement) :*

- Indiquer le nombre de colonies que vous souhaitez engager.
Ce nombre est égale ou inférieur à celui de votre déclaration obligatoire de 2023 (Télé-rucher).



Démonstration dépôt d'un dossier

Onglet 3 – Rubrique Projet

Intitulé et description du projet

Nombre d'emplacements pour cette campagne au sens du cahier des charges MAEC API :*

Nombre d'emplacements minimal pour respecter le cahier des charges MAEC API (1 emplacement par tranche de 24 colonies) :

Calculez

- Indiquer le nombre d'emplacements à engager.
- En cliquant sur « Calculez », le nombre d'emplacements nécessaires s'affichera.
Pour rappel, il faut 1 emplacement par tranche de 24 colonies.
Ex : 100 colonies engagés / 24 = 4,16
→ dans ce cas l'apiculteur doit engager au moins 4 emplacements.

Si vous indiquez un nombre d'emplacements inférieur à celui nécessaire, un message d'alerte apparaît en passant à la page suivante. Celui-ci n'est pas bloquant et ne vous empêchera pas de poursuivre votre demande.

Vous pouvez revenir en arrière pour modifier ce nombre ou le nombre de colonies à engager. Si vous ne faites pas cette modification, le service instructeur reviendra vers vous au moment de l'instruction de votre dossier. Le nombre de colonies à engager pourra être revu à la baisse en cohérence avec le nombre d'emplacements déclaré.



Démonstration dépôt d'un dossier

Onglet 3 – Rubrique Projet

Intitulé et description du projet

Je m'engage à faire ma déclaration sur TéléPAC en indiquant que je demande une MAEC API auprès de la Région. *

Oui

➤ Cocher la case « Oui ».

Pour rappel, en plus de votre déclaration MDNA sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine, **vous devez réaliser une déclaration sur le site TéléPAC** au moment de la déclaration annuelle (entre le 01/04 et le 15/05) et cocher la case indiquant que vous réalisez une demande d'aide auprès de la Région (cf. capture d'écran ci-dessous)

Capture d'écran de TéléPAC

➤ Répondre « Oui » à la rubrique « Dossier PAC sans demande aides »

DOSSIER PAC SANS DEMANDE AIDES

Vous déposez un dossier PAC :

- car vous avez demandé auprès de votre Conseil régional le bénéfice d'une aide à l'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles (API) d'une aide à la protection des races menacées (PRM) ou d'une MAEC forfaitaire

- ou vous avez demandé une aide à la protection des troupeaux contre la prédation ou une aide au gardiennage des troupeaux déposée indépendamment du dossier PAC.

Oui

Non

Démonstration dépôt d'un dossier

Onglet 3 – Rubrique Projet

Intitulé et description du projet

➤ Retour sur **Mes Démarches à Nouvelle-Aquitaine (MDNA)**

✓ Calendrier du projet

Début prévisionnelle du projet : * ⓘ

15/05/2024

Fin prévisionnelle du projet : * ⓘ

14/05/2025

- Le calendrier du projet est identique pour tous les bénéficiaires.
Il correspond aux dates d'engagement dans la MAEC API :
- Début : 15/05/2024
 - Fin : 14/05/2025



Démonstration dépôt d'un dossier

Onglet 3 – Rubrique Projet

Intitulé et description du projet

✓ Indicateurs régionaux agricoles

Votre projet inclut-il un atelier certifié AB ou en conversion ; pour les organismes d'accompagnement des agriculteurs, votre projet concerne-t-il majoritairement le mode de production en Agriculture Biologique ?* 

Oui Non Sans objet

Précisez si votre projet contribue à produire ou développer des protéines végétales ;*

Oui Non Sans objet

L'exploitation est-elle certifiée Haute Valeur Environnementale (certification de niveau 3) ?* 

Oui, exploitation certifiée HVE En cours - en projet de certification Non, exploitation non certifiée Sans objet

L'exploitation bénéficie-t-elle de l'Eco-régime de niveau supérieur ou spécifique à l'agriculture biologique au titre du 1er pilier de la PAC ?* 

Oui En cours - en projet Non Sans objet

Êtes-vous un Jeune Agriculteur ou votre exploitation comporte-t-elle au moins un Jeune Agriculteur (18-40 ans révolus - bénéficiaire DJA ou DNJA) ?* 

Oui Non Sans objet

Êtes-vous un Nouvel Agriculteur ou votre exploitation comporte-t-elle au moins un Nouvel Agriculteur (41-55 ans révolus - bénéficiaire DNJA) ?* 

Oui Non Sans objet

Pour les organismes d'accompagnement des agriculteurs, votre projet concerne-t-il majoritairement l'installation d'un Jeune Agriculteur ou d'un Nouvel Agriculteur ?* 

Oui Non Sans objet

➤ Ces informations sont purement indicatives.
Si vous n'êtes pas concernés choisissez « Sans objet »
En cas de doute, indiquer « Non »



Démonstration dépôt d'un dossier

Onglet 4 – Rubrique Plan de financement

Régime de TVA

✓ Dépenses prévisionnelles

Régime TVA pour les dépenses liées à ce projet :*

Assujetti (H.T.) Non assujetti (T.T.C.)

➤ Par défaut, choisissez non assujetti

Autres dispositions réglementaires

✓ Autres dispositions réglementaires

Etes-vous soumis aux obligations de la commande publique ?*

Oui Non
 Je ne sais pas

➤ Choisissez « Non », sauf cas contraire (exploitation de lycée agricole)



Démonstration dépôt d'un dossier

Onglet 4 – Rubrique Plan de financement

Autres dispositions réglementaires

Actions de communication et d'information prévues dans le cadre de l'opération conformément aux obligations de publicité prévues par la réglementation *

➤ Dans le champ « *Actions de communication* », vous devez expliciter comment vous respectez les obligations suivantes :

1- Le porteur de projet devra apposer une **affiche A3** (lien suivant : <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/mes-obligations-de-communication.html>) ou un affichage électronique,

2- Le cas échéant, fournir sur son **site internet officiel**, si tel site existe, et les sites de médias sociaux officiels du bénéficiaire une description succincte de l'opération.

3- Le cas échéant, apposer de manière visible une mention mettant en avant le soutien octroyé par l'Union sur les **documents et le matériel de communication** relatifs à la mise en œuvre d'une opération qui sont destinés au public ou aux participants.

➤ Indiquez si vous n'êtes pas concerné par les deux derniers points.



Démonstration dépôt d'un dossier

Onglet 5 – Indicateurs

Indicateurs de pilotage prévisionnels

▼ Indicateurs de pilotage prévisionnels

Codification	Indicateur	Unité	Type saisie (1)	Valeur prévisionnelle	Commentaire bénéficiaire	
FEAD23_M.35	Nombre de ruches aidées	Nombre	S			
FEAD23_0.14	Nombre de bénéficiaires couverts par des engagements en matière d'environnement/de climat qui vont au-delà des exigences obligatoires		S			

(1) Type de saisie : S si saisie manuelle, P si calcul automatique suite à la saisie des participants, E si calcul automatique suite à la saisie des entreprises

- Remplir la colonne valeur prévisionnelle :
 - Nombre de ruches aidées : nombre de colonies que vous souhaitez engager
 - Nombre de bénéficiaires : toujours indiquer 1 (même si vous êtes en GAEC)

